

Décret portant nomination et titularisation d'un agent.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
- VU le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
- VU le dossier de l'intéressé,

DECRETE :

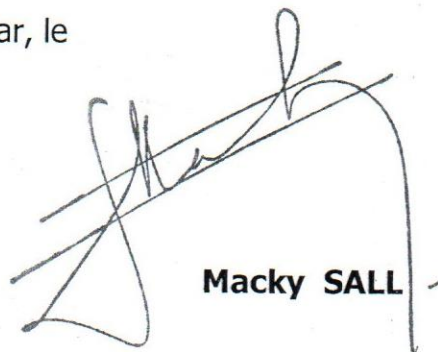
Article premier. -Monsieur Ngagne FAYE, né le 06/01/1995 à Nguick Fall, professeur contractuel, titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement moyen technique et pratique (CAEMTP), session de 2018, est nommé et titularisé, ainsi qu'il suit, dans le corps des professeurs de l'enseignement moyen, hiérarchie A.3, conformément aux dispositions du décret n°77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Grade et échelon	Date d'effet
PEM. 4CL. 1EC	01/10/2019

Article 2.- Le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre de la Fonction publique et du Renouveau du Service public et le Ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

07 juillet 2021

Fait à Dakar, le



Macky SALL